



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT (Seine-et-Marne)
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
COMMUNE DE CHAMPAGNE SUR SEINE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

Présents: Michel GONORD, Karen SCHNEIDER, Didier KERIGER, Christiane BAYE, Gaëtan GIRY, Luciano BONIO, Laurent HEBRAS, Guy CRANO, Elisabeth CAILLOUX, Thierry MADEJ, Stéphanie COLUCCI, Patrice DERIEUX, Joao FARIA, Danielle TRAMUSET, Daniel DIDON, Laëtitia BONNETAIN, Thierry GRAND, Valérie GIBOUT, Luc LADEUILLE, Romuald SIMONNET, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

Absent(s) ayant donné procuration: Mme GRONGNARD donne procuration à M. HEBRAS, Mme ROUZAUD donne procuration à M. BONIO, Mme SISOUNTHONE donne procuration à M. DIDON, Mme AUFILS donne procuration à M. JACOB

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CAILLOUX

Membres en exercice : 29 - Présents : 25 - Absent(s) ayant donné procuration : 4

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le Maire prend la parole et procède à l'appel et désigne le secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2021 est adopté par 23 voix pour et 6 voix contre.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et fait lecture du point d'information du Maire.

Point d'information du Maire :

- Signature d'un arrêté relatif à la réglementation de la tenue du marché de détail en date du 3 juin 2021.
- Signature d'un arrêté relatif à la découpe et à l'enlèvement d'arbres entravant les chemins ruraux de la forêt de Champagne-sur-Seine en date du 4 juin 2021.
- Décision du Maire en date du 21 juin 2021 relative à la fixation de la participation des communes à la classe ULIS 2020/2021.
- Décision du Maire en date du 28 juin 2021 relative à la création d'un tarif pour la prestation du régisseur du Palais des rencontres.

• **ORGANISATION COMMUNALE**

Le Maire présente au Conseil Municipal la démission de Madame Dominique SANS, en tant qu'adjointe au Maire et Conseillère municipale qui a adressé sa démission par courrier en date du 7 juin 2021.

Le Maire indique que Monsieur le Préfet de Seine et Marne a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT et l'a actée en date du 22 juin 2021

Le Conseil municipal prend acte de la démission de Madame Dominique SANS de son mandat de conseillère municipale.



N° D-2021-038 : OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Vu l'article L.270 du code électoral,

Suite à la démission de Mme Dominique SANS, liste « Champagne c'est vous » en tant qu'adjointe au Maire et Conseillère municipale,

Considérant que Mme Soraya MARECHAL, ne souhaite pas être installée au sein du Conseil Municipal,

Considérant que M. Romuald SIMONNET, est le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Champagne c'est vous »,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article 1 : prend acte de l'installation de M. Romuald SIMONNET dans les fonctions de Conseiller Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

• **FINANCES**

N° D-2021-039 : OBJET : COMPTES DE GESTION 2020 – BUDGET COMMUNAL – BUDGET DU RESTAURANT COMMUNAL – BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT – BUDGET DU CENTRE DE SANTE

Pour chacun des budgets, la lecture du compte de gestion 2020 présenté par le comptable public n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques à celles du compte administratif 2020.

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : donne quitus des comptes de gestion 2020 du comptable public qui doivent être identiques aux comptes administratifs du Maire.

Adopté par 23 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0

Vote(s) Contre(s) : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

N° D-2021-040 : OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – BUDGET COMMUNAL – BUDGET DU RESTAURANT COMMUNAL – BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT – BUDGET DU CENTRE DE SANTE

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, « Dans la séance où le Compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion même s'il n'est plus en fonction, mais doit se retirer au moment du vote ».

Afin de permettre le bon déroulement de ce vote, il est demandé au Conseil municipal d'élire le Président.

Monsieur GIRY préside le vote. Le Maire se retire pour le vote.



1 – Budget Communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2020, le total des dépenses réalisées pour l'exercice est de 6 443 413,75 € et le total des recettes est de 7 282 481,84 €, ce qui fait ressortir un excédent de 839 068,09 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2020, le total des dépenses réalisées pour l'exercice est de 2 380 755,71 € et le total des recettes est de 2 363 472,58 €, ce qui fait ressortir un déficit de 17 283,13 €.

Adopté par 22 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0

Vote(s) Contre(s) : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

2 – Budget du Restaurant communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2020, le total des dépenses réalisées pour l'exercice est de 415 592,59 € et le total des recettes est de 500 698,56 €, ce qui fait ressortir un excédent de 85 105,97 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2020, le total des dépenses réalisées pour l'exercice est de 420 228,37 € et le total des recettes est de 335 122,40 €, ce qui fait ressortir un déficit de 85 105,97 €.

Adopté par 28 voix Pour, voix Contre : 0, Abstention : 0

3 – Budget du service Assainissement

SECTION D'EXPLOITATION

En 2020, le total des dépenses réalisées pour l'exercice est de 143 162,34 € et le total des recettes est de 241 900,96 €, ce qui fait ressortir un excédent de 98 738,62 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2020, le total des dépenses réalisées pour l'exercice est de 209 390,97 € et le total des recettes est de 113 204,37 €, ce qui fait ressortir un déficit de 96 186,60 €.

Adopté par 28 voix Pour, voix Contre : 0, Abstention : 0

4 – Budget du Centre de Santé

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2020, le total des dépenses réalisées pour l'exercice est de 456 739,32 € et le total des recettes est de 452 863,70 €, ce qui fait ressortir un déficit de 3 875,62 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2020, le total des dépenses réalisées pour l'exercice est de 9 656,18 € et le total des recettes est de 13 531,80 €, ce qui fait ressortir un excédent de 3 875,62 €.

Adopté par 27 voix Pour, voix Contre : 0, Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : Alice JOMIER.



**N° D-2021-041 : OBJET : RAPPORT SUR L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE
REGION ILE DE FRANCE 2020**

La Ville a été attributaire d'un fonds de solidarité d'un montant de 793 759 € pour l'année 2020. Il s'agit d'un dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France qui permet une redistribution des richesses entre les communes de la région.

Pour mémoire, le montant pour l'année 2019 était de 757 549 €.

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : approuve le rapport annexé rapportant les opérations effectuées par la Ville au titre de cette dotation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2021-042 : OBJET : RAPPORT SUR L'AFFECTATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2020

La Ville a été attributaire d'une dotation de solidarité urbaine d'un montant de 419 989 € pour l'année 2020. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Pour mémoire, le montant pour l'année 2019 était de 412 015 €.

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : approuve le rapport annexé rapportant les opérations effectuées par la Ville au titre de cette dotation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° D-2021-043 : OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01-2021 – VIREMENTS DE CREDITS –
BUDGET DU CENTRE DE SANTE**

Compte tenu des modifications intervenues depuis le vote du Budget Primitif, il est demandé au Conseil municipal de voter les modifications concernant le budget du Centre de Santé en section de fonctionnement, comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	- €
011 - Charges à caractère général	- 21 624,00 €
611 - Contrats de prestations de service	- 21 624,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	21 624,00 €
6551 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	21 624,00 €



Il s'agit d'un virement de crédits de chapitre à chapitre afin de basculer les crédits prévus pour l'hébergement du logiciel de gestion et de l'agenda DOCTOLIB sur l'imputation comptable recommandée par le comptable.

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : approuve la décision modificative n°01-2021 du budget du Centre de Santé.

Adopté par 28 voix Pour, voix Contre : 0, Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : Alice JOMIER.

N° D-2021-044 : OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE FERNAND GREGH

Vu les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant la demande de subvention du Collège Fernand GREGH d'un montant de 1 460 € afin de réaliser sur l'année 2021 les projets suivants :

- L'exposition Greg'h'Art (500 €),
- Le projet Et l'usine créa la ville (460 €),
- le Cross du collège, qui se tiendra en octobre 2021 (500 €).

Sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : attribue une subvention au Collège Fernand Greg pour l'année 2021 d'un montant de 1 460 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2021-045 : OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 – COMPLEMENT

Vu les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération 2021-016 du 14 avril 2021 portant sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021,

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder à l'association du **Tennis club** une subvention complémentaire de 900 € au montant déjà attribué pour le bon fonctionnement de cette association,

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention à l'association des **Trompettes de l'Aubépine** pour un montant de 1 099 € pour le bon fonctionnement de cette association,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,



Article unique : attribue à ces deux associations les subventions suivantes :

Associations	BP 2021
Les Trompettes de l'Aubépine	1 099 €
Tennis club (<i>subvention complémentaire</i>)	900 €
TOTAL GENERAL	1 999 €

Adopté par 28 voix Pour, voix Contre : 0, Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : Benoit JACOB.

N° D-2021-046 : OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT VAL DU LOING HABITAT – RESIDENCE LES CENELLES

Vu les articles L.5111-4 et L.5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le dossier de Prêt n°121806 en annexe signé entre VAL DU LOING HABITAT, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous et dans le cadre du financement de l'opération d'acquisition d'une résidence de 80 logements locatifs sociaux en VEFA « les Cenelles » située rue de l'Aqueduc à Champagne-sur-Seine.

Suite à des surcoûts liés à la COVID 19, Val de Loing a été amené à réaliser un emprunt complémentaire de 280 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Considérant que conformément à l'article 16 du contrat prêt, le versement des fonds est soumis à l'obtention de la garantie d'emprunt par la commune de Champagne-sur-Seine à hauteur de 100 %.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article 1 : accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 280 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du dossier n°121806.

Ledit dossier n°121806 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : accorde la garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 : s'engage, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, et dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Délibération adoptée à l'unanimité.



• ADMINISTRATION GENERALE

N° D-2021-047 : OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - MODIFICATION

Vu les articles L. 1411-5, L. 2121-21 *in fine* et D. 1411-3 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2018-021 par laquelle le Conseil municipal décide de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de l'Accueil de loisirs sans hébergement,

Vu la délibération 2020-026 du 14 avril 2021 portant constitution de la commission de délégation de service public (CDSP),

Vu la démission de Madame SANS Dominique en date du 7 juin 2021 en tant que conseillère municipale et adjointe au Maire,

Vu la délibération 2021-038 du 29 juin 2021 portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la constitution de la commission de délégation de service public (CDSP),

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : modifie la composition de la commission de délégation de service public (CDSP) comme suit :

Président : le Maire, Michel GONORD.

Membres Titulaires

- Mme Christine GRONGNARD
- M. Gaëtan GIRY
- M. Didier KERIGER
- Mme Karen SCHNEIDER
- Mme Alice JOMIER

Membres suppléants

- M. Romuald SIMONNET
- M. Laurent HEBRAS
- M. Thierry MADEJ
- Mme Elisabeth CAILLOUX
- M. Benoit JACOB

Adopté par 23 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6

Abstentions : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

N° D-2021-048 : OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - MODIFICATION

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-021 du 18 juin 2020 portant constitution de la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération 2020-073 du 17 décembre 2020 relative à la modification de la constitution de la commission d'appel d'offres,

Vu la démission de Madame SANS Dominique en date du 7 juin 2021 en tant que conseillère municipale et adjointe au Maire,

Vu la délibération 2021-038 du 29 juin 2021 portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la constitution de la commission d'appel d'offres,



Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : modifie la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires

- M. Didier KERIGER
- M. Gaëtan GIRY
- M. Laurent HEBRAS
- M. Thierry MADEJ
- Mme Dominique AUFILS

Membres suppléants

- Mme Karen SCHNEIDER
- M. Guy CRANO
- M. Luciano BONIO
- M. Thierry GRAND
- M. MUSZINSKI Philippe

Adopté par 23 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6

Abstentions : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

N° D-2021-049 : OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22,

Vu la délibération 2020-022 du 18 juin 2020 relative à la constitution des commissions municipales,

Vu la délibération 2020-072 du 17 décembre 2020 relative à la modification de la constitution des commissions municipales,

Vu la démission de Madame SANS Dominique en date du 7 juin 2021 en tant que conseillère municipale et adjointe au Maire,

Vu la délibération 2021-038 du 29 juin 2021 portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la constitution des commissions municipales,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : modifie la composition des commissions municipales comme suit :

Commission des Finances :

Membres Titulaires :

- M. Gaëtan GIRY
- Mme Christiane BAYE
- M. Didier KERIGER
- M. Luciano BONIO
- M. Daniel DIDON
- Mme Dominique AUFILS

Membres suppléants :

- Mme Karen SCHNEIDER
- Mme Christine GRONGNARD
- M. Thierry MADEJ
- M. Guy CRANO
- M. Laurent HEBRAS
- M. Benoit JACOB

Commission Travaux et Urbanisme :

Membres Titulaires :

- M. Didier KERIGER
- M. Laurent HEBRAS
- M. Thierry MADEJ
- M. Guy CRANO
- M. Daniel DIDON
- M. Philippe MUSZINSKI

Membres suppléants :

- Mme Karen SCHNEIDER
- M. Joao FARIA
- Mme Sophie ROUZAUD
- Mme Stéphanie COLUCCI
- Mme Elisabeth CAILLOUX
- Mme Dominique AUFILS



Commission Environnement :

Membres Titulaires :

- Mme Karen SCHNEIDER
- M. Daniel DIDON
- M. Thierry GRAND
- M. Guy CRANO
- Mme Sophie ROUZAUD
- M. Benoit JACOB

Membres suppléants :

- Mme Danielle TRAMUSET
- Mme Marie-Chantal SISOUNTHONE
- M. Thierry MADEJ
- Mme Laëtitia BONNETAIN
- Mme Elisabeth CAILLOUX
- M. Philippe MUSZINSKI

Commission Scolaire et Jeunesse :

Membres Titulaires :

- Mme Christine GRONGNARD
- Mme Elisabeth CAILLOUX
- M. Romuald SIMONNET
- M. Luc LADEUILLE
- M. Laurent HEBRAS
- Mme Alice JOMIER

Membres suppléants :

- M. Didier KERIGER
- Mme Laëtitia BONNETAIN
- Mme Valérie GIBOUT
- M. Luciano BONIO
- Mme Karen SCHNEIDER
- M. Benoit JACOB

Commission Culture et Animation :

Membres Titulaires :

- M. Romuald SIMONNET
- Mme Laëtitia BONNETAIN
- M. Guy CRANO
- Mme Valérie GIBOUT
- M. Thierry GRAND
- Mme Alice JOMIER

Membres suppléants :

- Mme Stéphanie COLUCCI
- Mme Marie-Chantal SISOUNTHONE
- Mme Elisabeth CAILLOUX
- Mme Danielle TRAMUSET
- M. Luc LADEUILLE
- Mme Patricia LE CORRE

Commission Sports et Association :

Membres Titulaires :

- M. Luciano BONIO
- Mme Laëtitia BONNETAIN
- Mme Valérie GIBOUT
- Mme Karen SCHNEIDER
- M. Joao FARIA
- Mme Patricia LE CORRE

Membres suppléants :

- M. Didier KERIGER
- M. Patrice DERIEUX
- Mme Stéphanie COLUCCI
- Mme Marie-Chantal SISOUNTHONE
- Mme Danielle TRAMUSET
- M. Benoit JACOB

Commission Démocratie Participative :

Membres Titulaires :

- Mme Christiane BAYE
- Mme Stéphanie COLUCCI
- M. Guy CRANO
- Mme Elisabeth CAILLOUX
- Mme Marie-Chantal SISOUNTHONE
- M. Benoit JACOB

Membres suppléants :

- M. Romuald SIMONNET
- Mme Karen SCHNEIDER
- Mme Valérie GIBOUT
- M. Thierry MADEJ
- M. Didier KERIGER
- Mme Dominique AUFILS

Commission Sociale :

Membres Titulaires :

- Mme Sophie ROUZAUD
- Mme Marie-Chantal SISOUNTHONE
- Mme Valérie GIBOUT
- Mme Danielle TRAMUSET
- Mme Laëtitia BONNETAIN
- Mme Marie-Christine CHANCLUD

Membres suppléants :

- M. Romuald SIMONNET
- M. Thierry MADEJ
- Mme Stéphanie COLUCCI
- Mme Karen SCHNEIDER
- M. Didier KERIGER
- Mme Dominique AUFILS



Vie économique :

Membres Titulaires :

- Mme Christiane BAYE
- M. Gaëtan GIRY
- M. Patrice DERIEUX
- Mme Stéphanie COLUCCI
- M. Joao FARIA
- Mme Dominique AUFILS

Membres suppléants :

- M. Laurent HEBRAS
- M. Thierry GRAND
- M. Daniel DIDON
- M. Luciano BONIO
- Mme Sophie ROUZAUD
- M. Benoit JACOB

Adopté par 23 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6

Abstentions : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

N° D-2021-050 : OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - MODIFICATION

Vu les articles L. 123-6 et R. 123-10 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération 2020-024 du 18 juin 2020 relative à la constitution du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

Vu la démission de Madame SANS Dominique en date du 7 juin 2021 en tant que conseillère municipale et adjointe au Maire,

Vu la délibération 2021-038 du 29 juin 2021 portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de modifier la liste des membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : modifie la composition des membres du conseil d'administration du CCAS comme suit :

- M. Luciano BONIO
- Mme Marie-Chantal SISOUNTHONE
- Mme Valérie GIBOUT
- Mme Danielle TRAMUSET
- Mme Laëtitia BONNETAIN
- Mme Stéphanie COLUCCI
- M. Romuald SIMONNET
- Mme Marie-Christine CHANCLUD

Adopté par 23 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6

Abstentions : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

N° D-2021-051 : OBJET : CONSEIL D'ECOLE - MODIFICATION

Vu l'article D. 411-1 du code de l'éducation prévoyant dans la composition du Conseil d'école, en plus du Maire ou son représentant, un conseiller municipal,

Vu la délibération 2020-025 du 18 juin 2020 relative à la composition du Conseil d'école,



Vu la démission de Madame SANS Dominique en date du 7 juin 2021 en tant que conseillère municipale et adjointe au Maire,

Vu la délibération 2021-038 du 29 juin 2021 portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : modifie la composition du conseil d'école comme suit :

- comme représentante au sein des conseils d'école de la commune : Christine GRONGNARD.
- comme représentants suppléants : Laurent HEBRAS, Karen SCHNEIDER et Luc LADEUILLE.

Adopté par 23 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6

Abstentions : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

N° D-2021-052 : OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - MODIFICATION

Vu la délibération 2020-059 du 14 octobre 2021 relative la désignation des membres de la commission communale des impôts directs,

Vu la démission de Madame SANS Dominique en date du 7 juin 2021 en tant que conseillère municipale et adjointe au Maire,

Vu la délibération 2021-038 du 29 juin 2021 portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal,

Considérant que conformément à l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal.

Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : propose M. Romuald SIMONNET en qualité de membre du Conseil municipal au sein de la commission communale des impôts directs.

Article 2 : dresse la composition de la liste des contribuables à proposer à la DDFIP comme suivant :

Membres titulaires :

Gaétan Giry	Guy Crano	Nicolas Fructus	Claude Nicolas
Didier Kériger	Philippe Goudifa	Pierrette Walter	Daniel Didon
Roland Roigneau	Jean-Paul Bandini	Michel Dargnat	Danielle Tramuset
Béatrice Légé	Benoit Jacob	Marie-Christine Moine	Dominique Aufils

Membres suppléants :

Laurent Hébras	Karen Schneider	Laetitia Bonnetain	Thierry Madej
Patrice Derieux	Fabrice Verstraete	Pierre Spiteri	Romuald Simonnet
Christiane Baye	Alice Jomier	Stéphanie Colucci	Marie-Christine Chanclud
Christiane de Maglie	Elisabeth Cailloux	Thierry Grand	



Article 3 : précise que lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, un membre suppléant parmi les personnes publiques sera proposé auprès du directeur départemental des finances publiques.

Article 4 : charge le Maire de communiquer cette liste au directeur départemental des finances publiques.

Adopté par 23 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6

Abstentions : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE

N° D-2021-053 : OBJET : COMITE TECHNIQUE ET CHSCT - MODIFICATION

Vu la loi n°084-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 33-1 de la loi du 26 janvier 1984 et de l'article 27 du décret du 10 juin 1985 modifié,

Vu la démission de Madame SANS Dominique en date du 7 juin 2021 en tant que conseillère municipale et adjointe au Maire,

Vu la délibération 2021-038 du 29 juin 2021 portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de modifier la liste des membres du Comité technique et du CHSCT,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : modifie la composition des membres du comité technique et du CHSCT comme suit :

Membres titulaires :

- M. Michel GONORD
- Mme Christiane BAYE
- M. Didier KERIGER
- Mme Karen SCHNEIDER
- M. Luciano BONIO

Membres suppléants :

- Mme Christine GRONGNARD
- M. Guy CRANO
- M. Gaëtan GIRY
- Mme Sophie ROUZAUD
- M. Laurent HEBRAS

Adopté par 23 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6

Abstentions : Dominique AUFILS, Alice JOMIER, Benoit JACOB, Marie-Christine CHANCLUD, Philippe MUSZINSKI et Patricia LE CORRE.

N° D-2021-054 : OBJET : CONSEIL DES SAGES – APPROBATION DE LA LISTE DES CANDIDATURES

Vu l'instauration du Conseil des Sages en date du 10 mars 2015 fixant le nombre de membres seniors à 12,

Considérant que le Conseil des Sages est chargé de mener une réflexion sur la Ville et émettre des suggestions pour développer les échanges et la solidarité intergénérationnelle afin d'améliorer la qualité de vie des administrés,

Considérant que des recherches et des connaissances des Sages est né le projet de narrer l'histoire de Champagne-sur-Seine sous une nouvelle forme de communication initiée par les Sages, plus ludique et innovante : une BD,



Considérant que lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2020, il a été évoqué la possibilité d'élargir le nombre de membres à 20,

Considérant que lors du Conseil Municipal du 22 Février 2021, le règlement intérieur permettant d'accueillir 20 membres au Conseil des Sages a été approuvé,

Suite à l'appel à candidature qui a été lancé auprès de la population, 14 Champenois ont déposé leur candidature, dont 2 nouvelles candidatures,

Cette liste de candidature a été approuvée par le Conseil d'Administration du CCAS en date du 17 juin 2021.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : approuve la liste membres du Conseil des Sages ci-dessous :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	DARGNAT	Michel
Monsieur	LEVEILLE	Camille
Monsieur	GALLAND	Paul
Madame	GALLAND	Danielle
Monsieur	MORILLON	Jean
Madame	LOMBARD	Fabienne
Madame	WAGNER	Christine
Monsieur	GUILLERM	Jean
Monsieur	THOMINET	Jean-Pierre
Madame	THOMINET	Mauricette
Madame	MASSE	Gilberte
Monsieur	PERETTI	Serge
Monsieur	LE FOUILLE	Pierre
Madame	IPAVEC	Liliane

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2021-055 : OBJET : DENOMINATION DE PARKINGS PUBLICS

Considérant que les parkings publics de stationnement sont des dépendances de voirie et qu'à ce titre, la Commune est compétente pour sa gestion,

Vu la délibération n°2017-095 du 24 octobre 2017 relative à la dénomination de trois parkings : « parking du Vieux Champagne », « parking du Centre Anne Sylvestre » et « parking de la Coulée Verte »,



Vu les propositions de dénomination des parkings publics de la Ville qui ont été faites,

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'une rue située devant l'entrée du gymnase Léo Lagrange n'est pas dénommée et il serait opportun de procéder à sa dénomination et de la nommer Rue Léo Lagrange. Le Conseil municipal donne son accord.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article 1 : nomme les parkings suivants :

- Parking Henri Paul,
- Parking de l'hôtel de ville,
- Parking de la Mairie,
- Parking Marcel Pagnol,
- Parking Lara,
- Parking Fernand Gregh.

Article 2 : nomme la rue suivante :

- Rue Léo Lagrange

Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° D-2021-056 : OBJET : SMICTOM – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
DE COLLECTE DES PAPIERS D'ECRITURE**

Considérant qu'il est opportun de continuer le partenariat avec le SMICTOM pour le recyclage de « papier d'écriture »,

Considérant que ce dispositif se traduit notamment par la mise à disposition de boîte « pop » auprès des agents, dans chaque site municipal. Les papiers destinés à être recyclés constitués par l'ensemble des papiers de bureaux et des livres généralement jetés, notamment des feuilles au format A4, A3, A5, des listings, des archives, des livres usagés... seront triés avant la collecte,

Considérant qu'à cet effet, le SMICTOM communiquera auprès des agents pour développer le recyclage des papiers des bureaux et des livres et les sensibilisera sur le tri,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : approuve les termes de la convention à conclure avec le SMICTOM ci-après annexée et d'autoriser le Maire à la signer au nom de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° D-2021-057 : OBJET : SMITOM-LOMBRIC – CONVENTION D'APPORT DES DECHETS
DES MAIRIES EN DECHETERIES ET A L'U.V.E.**

Considérant que le SMITOM-LOMBRIC propose une convention unique concernant l'apport des déchets des Mairies en déchèterie et à l'Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.) dans le but de simplifier le dispositif,



Considérant que ce dispositif concerne les déchets produits directement par les services techniques municipaux et les dépôts sauvages ramassés sur la commune par les services techniques de la ville,

Un quota de gratuit est toujours défini pour certains déchets, notamment pour les « dépôts sauvages ».

Les modalités sont les suivantes : un badge d'accès unique en déchèterie, pas de bon de vidage à remplir, décompte automatique du quota de gratuité en priorité.

La présentation convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : approuve les termes de la convention à conclure avec le SMITOM-LOMBRIC ci-après annexée et autorise le Maire à la signer au nom de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° D-2021-058 : OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE LA FAYETTE RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION DE JEUNES

Considérant la proposition du lycée LA FAYETTE de Champagne-sur-Seine concernant la mise en place d'une convention de partenariat relative à l'organisation de mesures de responsabilisation de jeunes dans le cadre de Travaux d'Intérêts Généraux.

La mesure de responsabilisation a pour objectif de faire participer les élèves à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Au cours de cette mesure, les élèves peuvent découvrir les activités de la structure d'accueil, assister ou participer à l'exécution d'une tâche.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Article unique : approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec le lycée LA FAYETTE ci-après annexée et autorise le Maire à la signer au nom de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait à Champagne-sur-Seine à la date sus indiquée et affiché 2 juillet 2021.

Le Maire, Michel GONORD	Le secrétaire de séance, Elisabeth CAILLOUX
	

